

MAIRIE DE VOUZERON
—
C O N S E I L M U N I C I P A L
—

Séance du 17 mai 2018
—

C O M P T E R E N D U
—

Présents :

M HARKET , Le Maire
M LOUAISIL Christophe, Mme MANIN Christelle, M FERREIRA DA SILVA Marc, Adjoint
M THOMAS Vincent, Mme MESLE Françoise, M CLOUVET Pascal, M MARTEAU Fernand, M FAU Thierry,
M RUSSERY Jean-Paul

Absents excusés :

M PARANT Michel (pouvoir donné à Mme MESLE Françoise)
M FALANDYSZ Olivier (pouvoir donné à M Zitony HARKET)
Mme LEGER Patricia (pouvoir donné à M CLOUVET Pascal)
Mme BEGUE Morgane (pouvoir donné à Mme MANIN Christelle)

Absente :

Mme WROBLEWSKI Isabelle,

M CLOUVET Pascal a été élu secrétaire de séance

• ***Décision modificative Budget Principal – Exercice 2018***

Monsieur le Maire indique que les opérations d'ordre du budget principal ne sont pas équilibrées :

✓ Au chapitre 042 en recette de fonctionnement 8 000 € pour les travaux en régie ont été budgétés alors qu'il manque le même montant en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Il convient donc d'effectuer une décision modificative pour équilibrer les opérations d'ordre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité

- **d'effectuer** les décisions modificatives ci-après :

INVESTISSEMENT

OBJET	DIMINUTION DES CREDITS DEPENSES		AUGMENTATION DES CREDITS DÉPENSES	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Construction Aménagement de construction	23 - 2313	- 8 000 €	040 - 2135	8 000 €
TOTAL		-8 000 €		8 000 €

• ***Augmentation de prix du repas de la cantine***

Le Maire expose que les prix de la restauration scolaire fournis aux élèves maternelles et élémentaires sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge (décret n° 2006-753 du 29 juin 2006)

Il précise que le prix de revient d'un repas s'élève à 9,00€ et propose une réévaluation du tarif à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Le prix pratiqué à la cantine scolaire est actuellement de 3,20 € le repas enfant et 7,20 € le repas adulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide

12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

- * d'augmenter le prix du repas de cantine à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Le prix du repas passera de : 3,20 € à **3.30 €** pour les enfants

Le prix du repas passera de : 7,20 € à **7.30 €** pour les adultes

● **Création d'un poste de rédacteur territorial**

Monsieur Le Maire expose la nécessité de créer un poste de rédacteur afin d'assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

11 voix pour, 2 contre, 1 abstention

- décide la création, à compter du 1^{er} septembre 2018, d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- se réserve la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 3 et l'article 38 de la loi n°84-53 susvisée,

précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'abandon du projet de mutualisation de la mairie avec l'agence postale compte tenu du montant élevé du devis pour l'ensemble de ces travaux.
- 2- Suite à la réunion du conseil Communautaire des Villages de la Forêt du 15 mai courant, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de :
 - La réhabilitation des chemins de randonnée (Sur notre commune, le chemin rural de Bubelle au lieu-dit Les Tierceaux sera concerné par ces travaux)
 - La compétence optionnelle jeunesse-enfance des enfants de 6 à 17 ans sera prise par la Communauté de Commune des Villages de la Forêt.
 - Le rapprochement de la Communauté de Commune des Villages de la Forêt avec la Communauté de Commune Vierzon Sologne Berry est prévu pour le 1^{er} janvier 2020.
- 3- Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de raccordement à la fibre optique ont pris 3 mois de retard.
- 4- Monsieur FERREIRA Marc demande confirmation de la date de commencement des travaux d'insonorisation de la salle de restauration scolaire. Monsieur le Maire indique qu'il reste à valider les couleurs des panneaux et que ces travaux auront lieu pendant les grandes vacances scolaires.
- 5- Monsieur le Maire informe également que les travaux de mise en accessibilité de la Mairie et de l'agence postale débiteront le 11 juin prochain.
- 6- Monsieur MARTEAU Fernand demande de vérifier le fonctionnement de la sonnette de l'école.

A VOUZERON, le 23 mai 2018
Le Maire, Zitony HARKET